

## Poseur Plafonds Suspendus

**SO / Aménagement Intérieur Bâtiment : 03. 14.18 Mise à jour 01/2020**

**Codes : NAF : 43.32 B ; ROME : F1604 ; PCS : 632j**

Les informations fournies sont indicatives, sans caractère obligatoire, et n'ont aucune valeur légale

### Situation Travail

Réalise à l'aide de plaques, profilés, bacs, PVC thermo extensible (toile) : des plafonds décoratifs, absorbants ou isolants phoniques, thermiques ou pare feu ;



Peut parfois aussi exercer les métiers de :

**Plaquiste 03.10.18** poseur plaques placoplâtre en plafond

**Applicateur Produits Isolants 04. 02.18**

**Staffeur/Stucateur 03. 17.18**

A partir de dossiers techniques, de plans de pose, réalise l'isolation thermique, phonique et la pose des plafonds suspendus



Utilise des :

**PREVENTION GAGNANTE BTP**

**Performance Economique**

- Isolants : laine de roche, de verre, polystyrène expansé, chanvre.
- Profilés et supports de fixation (métal, bois, alu, PVC)
- Dalles de plafond
- Enduits de finition et colles
- PVC thermo-extensible, appelé « toile » pour la réalisation de plafonds tendus
- Travaille le plus souvent en équipe de 2 à 3 personnes
- Participe à l'approvisionnement du chantier : plaque en fibres minérales artificielles laines de verre, (FMA), profilés aluminium, bacs en tôles ; ces matériaux légers unitairement (2 à 4 kg) sont généralement conditionnés en cartons lourds (20 à 30 kg) et encombrants (plaque de 120 x 60 ou 60 x 60 le plus souvent), avec un monte matériaux, un diable pliant monte escaliers utiles pour approvisionner les autres matériaux (enduits, colles.) ;
- Travaille sur une plateforme individuelle roulante PIRL (qui remplace escabeau et échelles), pour les plafonds d'habitation et du tertiaire à 2,5 m ; ou sur échafaudage roulant (plafonds d'atelier ou de locaux industriels pouvant atteindre 15 m) ; peut conduire une nacelle élévatrice (PEMP).

- Réalise le traçage des lignes d'implantation des supports avec un niveau laser
- Mesure et coupe les profilés métalliques (cornière) avec *une guillotine avec rehausseur* ; cet outil permet une découpe nette en un seul mouvement, sans projection d'étincelles ou de limailles d'acier, sans nuisance sonore, et dans une bonne posture, au lieu d'utiliser : disquieuse, meuleuse ou scieuse
- Suspend les barres autoportantes, les porteurs et les entretoises grâce à des pattes de suspension, des tiges filetées ou des pitons qu'il a préalablement fixés au plafond du local (dalle béton, hourdis, charpente métallique ou bois) à l'aide de machines vibrantes portatives (MVP) : perceuse, perforateur, visseuse, pistolet de scellement.
- Peut réaliser une isolation ; découpe (avec un cutter, une griffe diamant ou une scie électrique) et met en place l'isolant (laine de verre, de roche, polystyrène expansé.) au-dessus des profilés ou des bacs métalliques ;  
Les laines minérales non friables entourées d'une enveloppe cellulosique protectrice sont à privilégier ; actuellement apparaissent aussi des panneaux en laine de chanvre

***Pose d'un plafond en plaques :***



**PREVENTION GAGNANTE BTP**  
Performance Economique

- Transporte les plaques avec un chariot porte-plaques, afin de les déplacer sans effort
- Utilise un relève plaque manuel, ou mieux électrique, pour les déplacer et les relever
- Pose les plaques sur une table-établi pliable (ce qui permet un travail à hauteur constante), effectue les coupes nécessaires avec une machine vibrante portative (MVP) sans fil équipée d'une aspiration à la source pour éviter l'empoussièrément ; si utilise un cutter, il sera muni d'un dispositif de retrait automatique de lame.
- Pour la mise en place des plafonds, pour éviter les postures « bras en l'air » utilise un lève plaque à manivelle, ou motorisé autonome.
- Perce et visse les plaques de plâtre sur l'ossature métallique fixée à la structure support avec des suspentes, au moyen de perceuses ou visseuses montées sur girafe
- Le jointeur assure les travaux de finition en traitant les joints, en réalisant les enduits et le ponçage ; il mélange de la colle en poudre et de l'eau manuellement ou avec un malaxeur, enduit les joints à la spatule, applique une bande de papier spécial, la recouvre d'une nouvelle couche d'enduit et écrase le tout à la spatule, applique un enduit de finition après séchage ; pour le ponçage utilise une girafe reliée à un aspirateur.
- Pose et jointoiment peuvent être effectués par 2 ouvriers différents.

- **Pose *plafond tendu*** :(qui s'adapte dans les bâtiments neufs ou en rénovation) constitué d'un matériau en PVC thermo-extensible, appelé « toile », qui se tend sous l'effet de la chaleur sur la périphérie des murs grâce à un système de fixation spécifique ; *il se superpose au plafond classique*, la toile peut être fixée à n'importe quelle hauteur sous le plafond ; le plénum (distance entre le plafond et le faux-plafond devant être au minimum de 2,5 cm et un maximum sans limite) ;

Fixe le revêtement avec un système de lisses ou profilés en PVC, ou alu fixés soit sur la périphérie des murs, (restant apparente après la pose du plafond tendu) soit directement au plafond, (invisible après la pose du plafond tendu) ; peuvent s'y intégrer : des systèmes d'éclairage, de chauffage, climatisation, bouche aération, sprinkler, détecteur fumée...



Ce plafond tendu peut être acoustique (nano perforé), isolant thermique chauffante, désenfumant (perforé pour laisser la possibilité d'extraire les fumées par les appareils techniques montés dans le plénum), lumineux.



## PREVENTION GAGNANTE BTP

### Performance Economique

- Installe succinctement le plafond par simple clipsage à l'aide d'une spatule ; progressivement affine cette mise en place en commençant à chauffer la pièce...

Une fois la mise en place terminée, commence à tendre le plafond ; la chaleur prend toute son importance, en assouplissant la toile, elle permet d'arriver à la tension optimum.

- Peut déposer un plafond suspendu (et son isolation) ou des plaques en place en vue d'un remplacement ou d'une extension.

- Peut intervenir sur des matériaux contenant de l'amiante, après formation (sous-section 4) *lors de travaux de rénovation*

**Operateur Intervenant Matériaux Amiantes (MCA) 04.10.18** (isolant, plaques faux plafonds amiantés...)

Le retrait ( grand nombre de plaques amiantées de faux plafonds ) ayant pour but le traitement de l'amiante en place (sous-section 3) doit être confiée à une entreprise certifiée **Desamianteur Retrait/Encapsulage 04.04.18**

## Exigences

- Capacité Réflexion /Analyse : plans de pose
- Co activité :
- Conduite : VUL ,PEMP
- Contact Clientèle : rénovation
- Contrainte Physique :
- Contrainte Posturale : bras élévation au-dessus épaules ; cou extension prolongée
- Esprit Sécurité :
- Multiplicité Lieux Travail :
- Travail à la Tâche : possible
- Travail en Equipe
- Travail Seul : artisan
- Travail Hauteur : échafaudage de pied, PIRL, échafaudage roulant
- Vision Adaptée Poste :

## Accidents Travail

- Port Manuel Charge : plaque en fibres minérales artificielles : laines de verre, (FMA), profilés aluminium, bacs en tôles...
- Chute Hauteur : échafaudage, PIRL, PEMP
- Chute Plain-Pied : encombrement, mauvais éclairage
- Chute Objet : matériaux, matériels
- Contact Conducteur sous Tension :



## PREVENTION GAGNANTE BTP

### Performance Economique

- Emploi Machine Dangereuse : perceuse, visseuse, cloueuse, agrafeuse ...
- Emploi Outil à Main/Matériau Tranchant/Contondant : rail en acier, scie, cutter
- Risque Routier : mission
- Projection Particulaire : limaille de fer, poussière
- Travaux Rayonnement Non Ionisant : laser alignement

## Nuisances

- Bruit : >81dBA (8h), crête > 135 dB(C) : déclenchant action prévention
- Hyper Sollicitation Membres TMS.
- Vibration Main/Bras :>2,5 m/s<sup>2</sup> (8h) : déclenchant action prévention
- Manutention Manuelle Charge
- Poussière Fibre Minérale Artificielle (FMA) : laine de verre ou de roche :
- Poussière Fibre Minérale Naturelle : amiante lors des travaux de rénovation
- Colle/Adhésif : Vinylique phase aqueuse

## Maladies Professionnelles

### Un clic sur le numéro, et le tableau MP s'ouvre

- Affections périarticulaires : épaule : tendinopathie aigue ou chronique non rompue non calcifiante ; rupture partielle ou transfixiante de la coiffe des rotateurs ; coude : tendinopathie d'insertion des muscles épicondyliens ; ou muscles épitrochléens ; poignet-main : tendinite, syndrome canal carpien ; genou : hygroma (57)
- Affections chroniques du rachis lombaire / manutentions : sciatique par hernie discale L4/L5 ; L5/S1 ; cruralgie par hernie discale L2/L3 ; L3/L4 ; L4/L5 (98)
- Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels (42)
- Affections provoquées par les vibrations et les chocs : affections ostéoarticulaires, troubles angioneurotiques, atteintes vasculaires palmaires (69)
- Affections consécutives à l'inhalation d'amiante : plaque, épaissement pleural, asbestose, mésothéliome (30)
- Cancer broncho-pulmonaire lié à l'inhalation d'amiante (30 bis)

## Mesures Préventives

**Un clic sur un des items des Mesures Préventives, ouvre sur le chapitre correspondant du Guide Bonnes Pratiques Prévention BTP**



### MESURES ORGANISATIONNELLES :

#### PREVENTION GAGNANTE BTP

#### Performance Economique

#### Principes Généraux Prevention/Recommandations CNAM

#### Document Unique Evaluation Risques (DUER)/ Subventions CARSAT/ANACT

Amiante . Intervention matériaux amiantés sous -section 4 : isolant, plaque amiantés...

Autorisation Conduite/Formation : PEMP (travaux grande hauteur pour local industriel)

Bordereau Suivi Déchets Dangereux BSDA Amiante.

Bruit

Carte Identification Professionnelle CIP.

Dechets Gestion

Dossier Technique Amiante (DTA)

Location Materiels/Engins

Organisation Premiers Secours.

Reperage Amiante Avant Travaux(RAT) : intervention/ rénovation bâtis < 1997

Risque Electrique

Risque Routier Transport Personnels/Materiels Vehicule-Utilitaire Leger (VUL)

Travaux Interdits/Reglementes Jeunes Ages au moins 15 ans moins 18 ans

## MESURES TECHNIQUES :

Amiante : Intervention matériaux amiantés sous -section 4 : isolant, plaque amiantés...

Bruit

Chute Hauteur :

Dechets Gestion

Echafaudages Moyens Elevation : PIRL, PIR, échafaudage roulant...

Machines-Outils Portatives Electromecaniques/Pneumatiques : machines avec systèmes de débrayage automatique (en cas de blocage...) anti-vibratiles



## PREVENTION GAGNANTE BTP

### Performance Economique

Manutentions Manuelles/TMS Aides : chariot porte plaques, relève plaques, monte matériaux.

Organisation Premiers Secours

Risque Electrique Chantier : coffret électrique portatif fermé à clé, **avec dispositif différentiel haute sensibilité (DHS 30 mA)**, avec branchement extérieur des prises de courant,

Risque Electrique Installations

Risque Routier Transport Personnel/Materiel/Vehicule-Utilitaire Leger (VUL)

Verification/ Maintenance Equipements Travail Installations/ EPI

Vibrations : membres supérieurs

## MESURES HUMAINES :

Accueil Nouveaux Embauches/Interimaires

Information Risques Sante Securite Salaries

Certificat Aptitude Conduite en Securite (CACES®) : PEMP

Equipements Protection Individuelle EPI/Exosquelettes

Equipements Protection Individuelle Amiante /EPI.

Fiche Exposition Attestation Amiante.

Formation Amiante. Sous-section 4

Formation Maintien Actualisation Competences (MAC)/ SST

Formation Utilisation Montage/Demontage Echafaudage : **R408** décrit les référentiels de formation ; à chaque type de matériel, sa formation : échafaudage de pied (fixe) échafaudage roulant



## PREVENTION GAGNANTE BTP Performance Economique

**Habilitation Electrique** : **BS** peut réaliser des opérations élémentaires d'ordre électrique (professionnel non-électriciens du BTP) : utilisation de machines portatives).

**Titre d'habilitation** ; **Reçu carnet prescriptions sécurité électrique/ personnel habilités BS**

Information Sensibilisation Bruit.

Information/Sensibilisation Hygiene de Vie

Information Sensibilisation Risques Autres : vibrations membres supérieurs...

Sensibilisation Formation Manutentions Manuelles /TMS :

Sensibilisation Risque Routier

## Suivi Individuel Préventif Santé

### OBJECTIFS :

- Information sur les risques et sensibilisation sur les moyens de prévention (fiche métier)
- **Traçabilité des expositions professionnelles (SPE)** et veille épidémiologique
- Préservation de la santé physique et mentale, tout au long du parcours professionnel, afin de prévenir ou réduire la pénibilité et l'usure au travail, les risques psychosociaux(RPS), la désinsertion professionnelle, et ainsi contribuer au maintien dans l'emploi.
- Prévention des facteurs de risque liés au mode de vie (hygiène alimentaire, conduites addictives...).
- Dépistage de maladie professionnelle ou à caractère professionnel susceptible de résulter de l'activité professionnelle (**actuelle et passée**) du travailleur
- Information sur les modalités de suivi de l'état de santé

### MODALITES DE SUIVI :

Permet d'assurer la surveillance de l'état de santé des travailleurs en fonction des risques concernant leur santé au travail et leur sécurité et celle des tiers, de la pénibilité au travail et de leur âge.

Le médecin du travail, avec l'équipe pluridisciplinaire, **est un régulateur et un ordonnateur du dispositif de suivi préventif adapté au salarié** : en tenant compte du poste, de la tâche, de l'environnement et de l'individu lui-même.

### PRISES EN CHARGE :

#### Performance Economique

- Les examens complémentaires prescrits par le médecin du travail dans le cadre de ce suivi *sont à la charge du service de santé au travail interentreprises.*

- Pour le suivi des travailleurs de nuit : *les examens complémentaires spécialisés sont à la charge de l'employeur*

- Le temps nécessaire par les visites et les examens médicaux, y compris les examens complémentaires, est

- Soit pris sur les heures de travail des travailleurs sans qu'aucune retenue de salaire puisse être opérée,
- Soit rémunéré comme temps de travail effectif, lorsque ces examens ne peuvent avoir lieu pendant les heures de travail.

- Les frais de transport nécessités par ces visites et ces examens sont pris en charge par l'employeur.

- Conformément à l'article **D 4622-22** du Code du travail, **c'est à l'employeur de préciser les risques particuliers auxquels sont exposés ses salariés** ( par conséquent le type de surveillance dont ils doivent bénéficier).

- L'article **R. 4624-23** du Code du travail donne la liste des risques professionnels



### **Suivi à l'embauche : Salarié exposé à des risques particuliers**

Pour sa santé ou sa sécurité (RPSS), ou pour celles de ses collègues ou de tiers évoluant dans l'environnement immédiat de travail :

- **Examen médical d'aptitude (EMA), préalablement à l'affectation au poste, réalisé par le Médecin du travail ; ou si le protocole le permet : par le collaborateur médecin, avec création d'un dossier médical santé travail (DMST) s'il n'existe pas.**

Avec selon les cas délivrance : **cliquer** : **d'un avis d'aptitude ou d'inaptitude, ou d'un formulaire d'aménagement de poste de travail (modèles arrêté 16/10/2017/ JO 21/10/2017 (dont une copie est versée au DMST).**

- Si le salarié (CDI, CDD, Intérimaire) a bénéficié **d'une visite médicale d'aptitude dans les deux ans précédant son embauche, un nouvel examen médical d'aptitude n'est pas nécessaire si :**

- Le salarié occupe un emploi identique avec des risques d'exposition équivalents ;
- Le médecin du travail intéressé est en possession du dernier avis d'aptitude du salarié
- Aucune mesure formulée ou aucun avis d'inaptitude n'a été émis au cours des 2 dernières années.



## PREVENTION GAGNANTE BTP

### Performance Economique

### **Suivi individuel renforcé (SIR) : Salarié exposé à des risques particuliers :**

- **Maximum 4 ans, avec une visite intermédiaire (2 ans) par un professionnel de santé de l'équipe pluridisciplinaire (infirmière, médecin collaborateur, interne santé travail).**

Avec selon les cas délivrance : **cliquer** : **d'une attestation de suivi, ou d'un avis d'aptitude ou d'inaptitude, ou d'un formulaire d'aménagement de poste de travail : (modèles arrêté 16/10/2017/ JO 21/10/2017), (dont une copie est versée au DMST).**

### **Risques Particuliers :**

**Nécessitent une connaissance précise des taches effectuées régulièrement par le salarié, et de l'environnement de travail où se déroule l'activité.**

- Poussière fibre minérale naturelle : amiante (rénovation/intervention matériaux amiantés dans bâti < 1997)
- Chute de hauteur lors opérations de montage et démontage échafaudages : échafaudage roulant, de pied.
- Intervenant sur installations électriques ou dans leur voisinage : soumis à habilitation électrique
- Salariés < 18 ans affectés aux travaux interdits : dérogation

### Risques Métier Autres :

- Bruit : >81dBA (8h), crête > 135 dB(C) déclenchant action prévention
- Vibration Main/Bras : >2,5 m/s<sup>2</sup> (8h) : déclenchant action prévention

### Examens Complémentaires/Mesures Conseillés :

**Dépendent du degré d'exposition (actuel et passé selon la nuisance) ; du degré de protection du salarié (collectif, individuel), de l'environnement de travail, et du protocole de suivi défini par le médecin du travail (doit tenir compte des recommandations de bonnes pratiques actuelles).**

### Bruit :

- Echoscanner, (mesure rapide non invasive et objective, car ne nécessite pas la participation active du salarié) **permet d'évaluer la fatigue auditive**, avant qu'une perte auditive ne se soit installée (pas de nécessité d'une cabine) ; c'est un outil complémentaire de l'audiométrie, il doit se positionner en amont de celle-ci.
- Audiométrie : quand la souffrance auditive est déjà installée, permet de suivre son évolution, si aucune mesure préventive n'a été mise en place, (périodicité, selon le protocole mis en place par le médecin du travail).

### Fibres minérales artificielles (FMA) :



## PREVENTION GAGNANTE BTP

### Performance Economique

- ERCP et EFR à l'embauche puis à l'appréciation du médecin du travail (protocole de suivi),

**Amiante : VLEP : >10 fibres/l : exposition actuelle et passée (suivi post exposition) travaux rénovation ;**

- Il existe une Relation Dose-effet et durée d'exposition, avec un effet multiplicatif du tabac le suivi est fonction : des données de l'interrogatoire, de l'examen clinique et du cursus professionnel du salarié

Le médecin du travail est le seul juge des modalités du suivi en tenant compte des recommandations de bonnes pratiques existantes.

**Bilan Initial de référence** : avant la première exposition au risque :

- EFR à l'embauche (*EFR de référence*) ; peut être utile, *en présence d'un symptôme* pour en évaluer le retentissement.

- **Pas de radio pulmonaire avant le 1er scanner ;**

- Selon l'intensité des expositions passées et le cursus professionnel, un examen tomodensitométrique pulmonaire (TDM) est proposé au salarié, *après délivrance d'une information spécifique* :

#### Recommandations HAS 10/2011 :

##### - Pas de radio pulmonaire avant le 1er scanner ;

###### Pour une exposition forte :

- si >1 an d'exposition cumulée : quand elle est certaine, élevée et **continue** : ex : *désamianteur, chantier naval* :

- si > 10 ans d'exposition cumulée ; quand elle est certaine, élevée et **discontinue** ex : *tronçonnage amiante ciment, mécaniciens PL*

**1er scanner thoracique** : scanner hélicoïdal 16 coupes ou plus est recommandé (sans injection de produit de contraste en première intention) sujet en décubitus bras au-dessus de la tête , **après un délai de latence de 20 ans puis tous les 5 ans.**

Pour une exposition intermédiaire : ex : *interventions sur matériaux amiantés* :

**1er scanner après un délai de latence de 30 ans, puis tous les 10 ans**

##### Recommandations HAS Interprétation TDM :

- Annexe 1. Grille d'interprétation de l'examen tomodensitométrique thoracique
- Annexe 2. Aide-mémoire pour remplir la grille d'interprétation



## PREVENTION GAGNANTE BTP

### Performance Economique

- L'examen TDM thoracique présente une sensibilité élevée dans la détection des anomalies pleurales et pulmonaires liées à l'exposition à l'amiante ; **Il n'existe aucun argument en faveur de la nécessité de surveillance des plaques pleurales par un TDM thoracique.**

**En l'absence de bénéfice médical démontré, la pertinence de la prescription d'un examen TDM thoracique dans le cadre du Suivi post Exposition, ou Post Professionnel repose sur le droit du sujet à connaître son état de santé et un bénéfice social possible.**

Elle doit être mise en balance avec les risques découlant de la prise en charge des nodules pulmonaires isolés mis en évidence par l'examen TDM thoracique.

- Les résultats de l'examen TDM thoracique (**après qu'une double lecture soit effectuée par des radiologues ayant satisfait aux exigences d'une formation appropriée, une 3e lecture devant être faite par un expert en cas de discordance**) sont délivrés lors d'un entretien médical individuel avec le salarié, au cours duquel toutes les informations nécessaires appropriées lui sont fournies concernant les anomalies découvertes et leurs éventuelles conséquences.

- Si nécessaire un suivi psychologique est proposé.

### Bilan Périodique :

- Information sur les risques multiplicatifs du tabac : *un sevrage tabagique sera très fortement recommandé*

-EFR : est utile pour dépister des troubles respiratoires concomitants (multi expositions des salariés), *n'a aucun intérêt, pour le dépistage d'affections pulmonaires liées à l'amiante.*

### Recommandations HAS 11/2015 :

-*Visite médicale de départ de l'entreprise* : si le salarié a été exposé à l'amiante

-*Visite de fin de carrière* : **si exposition à des agents cancérogènes pulmonaires** : afin d'informer le salarié sur les risques pour la santé et sur le suivi post professionnel.

### **En Savoir Plus :**

**Guide Amiante : Rôle et responsabilités à l'attention des médecins du travail et des équipes pluridisciplinaires OPPBTP mise à jour 02/2020**

**Surveillance médico-professionnelle des travailleurs exposés ou ayant été exposés à des agents cancérogènes pulmonaires : INRS 06/2016**

### Fibres minérales artificielles (FMA) :



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

- ERCP et EFR à l'embauche puis à l'appréciation du médecin du travail (protocole de suivi),

### Données de Santé :

**La cabine de télémédecine** est **un Dispositif Médical de classe IIA**, qui garantit aux professionnels de santé : la fiabilité et la standardisation de toutes les données de santé recueillies.

Son architecture est sécurisée (hébergement des données sur une plateforme HDS, conformité RGPD) et l'interopérabilité permet d'interfacer l'outil avec les logiciels métier de santé au travail.

La cabine de télémédecine permet deux modes d'utilisation :

- **Bilan de santé autonome** : le salarié réalise lui-même, guidé par un didacticiel vidéo, **en moins de 10 minutes** : la prise de ses constantes physiologiques : poids, taille, IMC, oxymétrie de pouls (procédure simple, abordable et non invasive pour mesurer la concentration en oxygène dans le sang.), fréquence cardiaque, température, tension artérielle.

A cela peuvent s'ajouter *les tests visuels et d'audiométrie.*

Les résultats sont directement imprimés sur des tickets dans la cabine et transférés sur le logiciel du SST.

**-Téléconsultation** permet au médecin de réaliser une consultation dans des conditions comparables à une visite en présentiel : le salarié est mis en relation en visioconférence avec le médecin, qui dispose d'une série de capteurs et d'instruments dans la cabine pour réaliser l'examen clinique du salarié ( intéressant dans les régions isolées , évitant de longs déplacements aux salariés et aux personnels des services de santé ) , et permettant de dialoguer sur les conditions de travail ; ce type d'outils devrait aussi permettre une diminution de l'absentéisme aux rendez-vous.

**L'équipe de santé au travail (infirmière, médecin du travail...) dégage ainsi du temps :** pour l'Information du salarié sur les risques, la sensibilisation sur les moyens de prévention (fiche métier) ; la traçabilité des expositions professionnelles (suivi post exposition), ainsi que pour la veille épidémiologique.

### **Contrôle fonction et champ visuels**

### **Vaccinations :**



## **PREVENTION GAGNANTE BTP** **Performance Economique**

**Diphtérie/Tétanos/Poliomyélite :(DTP)** Revaxis ® à jour : recommandation calendrier vaccinal Français (HAS) : chez l'adulte : rappel tous les 20 ans : à 25 ans ; 45 ans ; 65 ans ; après 65 ans : rappel tous les 10 ans.

**Rattrapage vaccinal en situation de statut vaccinal incomplet, inconnu ou incomplètement connu.**

**Dosage des anticorps antitétaniques par ELISA est une technique validée** avec un corrélat de protection établi, il présente donc un intérêt ***pour évaluer le statut vaccinal antérieur d'une personne*** ;

il est utile dans la détermination du statut vaccinal, puisqu'il permet de révéler une réponse anamnétique à une vaccination antérieure.

**Rattrapage vaccinal en situation de statut vaccinal incomplet, inconnu, ou incomplètement connu en population générale et chez les migrants primo-arrivants HAS 12/2019**

Autorisation de vaccination (modèle OPPBTP) : ( [Télécharger au format PDF](#) )

Questionnaire pré vaccinal (modèle OPPBTP : ( [Télécharger au format PDF](#) )

## Visite Médicale Fin de Carrière ; Suivi Post-Exposition et ou Post-Professionnel :

### - Visite Médicale Fin de Carrière :

« Le travailleur bénéficiant **du dispositif du suivi individuel renforcé**, ou qui a bénéficié d'un tel suivi pendant une certaine période, au cours de sa carrière professionnelle (ex SMR) » peut bénéficier **d'une visite médicale de fin de carrière**, afin :

1 / D'établir une traçabilité et un état des lieux, à date, des expositions à un ou plusieurs facteurs de risques professionnels mentionnés à l'article **L. 4161-1** auxquelles a été soumis le travailleur.

Le médecin du travail a la faculté, s'il constate une exposition du travailleur à certains risques dangereux, notamment chimiques, mentionnés **au a du 2° du I du même article L. 4161-1**, de mettre en place une surveillance post-professionnelle en lien avec le médecin traitant.

2 / De conseiller le salarié de manière pertinente sur l'opportunité de mettre en œuvre **le dispositif de départ anticipé à la retraite** au titre de l'exposition à **l'un ou plusieurs des quatre facteurs de risques professionnels exclus du champ du compte professionnel de prévention** ( manutentions manuelles de charges lourdes, postures pénibles, vibrations mécaniques , exposition aux produits chimiques).

[Article L4624-2-1 Code du travail](#)



## PREVENTION GAGNANTE BTP Performance Economique

- Suivi Post Exposition (SPE) ou Post Professionnel (SPP) : ont pour but **d'assurer la traçabilité de l'exposition aux risques ;**

Le salarié ayant été exposé à **un risque professionnel susceptible d'entraîner des affections visées par certains tableaux de MP ; et /ou ayant été exposés à des agents ou procédés cancérogènes souvent à effets différés**, doit bénéficier d'un suivi post exposition (SPE) ou post-professionnel (SPP)

" **Le médecin du travail a la faculté**, s'il constate une exposition du travailleur à certains risques dangereux, de mettre en place **une surveillance post exposition** (salarié toujours en activité) ; **une surveillance post-professionnelle** lors du départ en retraite ou départ anticipé à la retraite, en lien avec le médecin traitant "

Exposition Antérieure Documentée : à partir :

- **Attestation Amiante** remise obligatoirement au salarié à son départ de l'entreprise

**- DMST : dossier médical santé travail :**

*Si le salarié est toujours en activité :*

- **Ce suivi est réalisé par l'équipe pluridisciplinaire sous la conduite du médecin du travail, même s'il n'est plus exposé à ce risque actuellement** (que ce salarié soit dans la même entreprise ou qu'il ait changé d'entreprise depuis).

*Lorsque le salarié n'est plus en activité* (chômage, retraite, cessation d'activité) :

- **Ce suivi est réalisé par le médecin traitant après accord du médecin conseil de la Sécurité Sociale.**



**PREVENTION GAGNANTE BTP**  
Performance Economique